Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202645-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves NORMAND, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Pouvoirs Sophie LECANUET à Christian TRAVERT

Conseillers non représentés .

45 – Désignation de représentants de la commune dans différentes instances et organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose

Outre ses représentations au sein de différentes collectivités, sociétés ou associations publique, la commune est appelée à désigner des représentants dans différentes instances, associations privées ou organismes extérieurs :

- Conseil portuaire
- Conseil d'école de l'école publique des Crevettes Bleues
- Conseil d'école de l'école privé Notre Dame
- Souvenir français
- Comité National d'Action Sociale

Il convient également de désigner des référents ou correspondants comme interlocuteur de la commune dans différents domaines :

- Correspondant Dépense
- Référent Sécurité routière
- Référent Élu FDGDON 56:
- Référent Technique FDGDON 56 :
- Référent Élu Infra POLMAR :
- Référent Technique Infra POLMAR :

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33

Considérant qu'une seule candidature pour chacune de ces représentations a été déposée auprès du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202645-DE

DESIGNE en qualité de représentants de la commune les conseillers suivants :

- Conseil portuaire : Olivier GOUBAULT, titulaire et Yves NORMAND, suppléant
- Conseil d'école de l'école publique des Crevettes Bleues : Chantal de KERVILER
- Conseil d'école de l'école privé Notre Dame : Chantal de KERVILER
- Souvenir français : Jean-Claude RIOU
- Comité National d'Action Sociale : Pascale de SALINS
- Correspondant Défense : Pierre FEYFANT
- Référent Sécurité routière : Pierre LE BORGNE
- Référent Élu FDGDON 56 : Sophie LECANUET
- Référent Technique FDGDON 56 : Le garde littoral
- Référent Élu Infra POLMAR : Pierre FEYFANT
- Référent Technique Infra POLMAR : Le garde littoral

Scrutin :

Pour : 19 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 21/04/2026
Le Maire,
Yves NORMAND